



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS**

**MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, convoquée le treizième jour du mois de septembre deux mille vingt et un à 19 heures à la salle Phidélem-Harvey située au 20 rue Johan-Beetz.**

**Sont présents :** M. Martin Côté, maire

M. Serge Proulx, conseiller, poste 2  
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3  
M<sup>me</sup> Maryse Bourque, conseillère, poste 4  
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5  
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

**Est absent :** M. Clément Tanguay, conseiller, poste 1

**Aussi présente :** Mme Myriam Lafleur, directrice générale secrétaire-trésorière

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 20 h 30. Mme Myriam Lafleur fait fonction de secrétaire.

**2. Présences**

Constatation du quorum.

**3. Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. le maire
2. Présences
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021
5. Acceptation des comptes
6. Résolution
  - a) Résolution 2021-09-13-01 concernant un contrat de services professionnels pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable
  - b) Résolution 2021-09-13-02 concernant l'autorisation d'installation de compteurs d'eau
  - c) Résolution 2021-09-13-03 concernant le transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale.
7. Affaires nouvelles
  
8. Période de questions
9. Levée de la séance

**4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021**

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021 soit adopté.

## 5. Acceptation des comptes

Il est proposé par Serge Proulx, appuyé par Denis Harvey, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents :

Que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1<sup>er</sup> au 31 août 2021 pour un montant de 30 266.10\$;

Ces comptes ont été acquittés par la directrice générale, et moi, Myriam Lafleur, certifie sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M<sup>me</sup> Myriam Lafleur, directrice générale secrétaire-trésorière et greffière

## 6. Résolutions

### a) Résolution 2021-09-13-01 concernant un contrat de services professionnels pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable

Considérant que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz désire mettre aux normes ses installations de production d'eau potable;

Considérant les échanges et discussions depuis 2008 avec le Ministère des affaires municipales et de l'habitation, le Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques et l'Institut national de la santé;

Considérant la mise à jour de l'étude effectuée au printemps 2021

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications afin de tenir compte de la relocalisation de l'usine et de l'ajout d'une réserve incendie.

Considérant que le projet pilote sera financé par le programme PRIMEAU

Par conséquent, il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz octroie le contrat de services professionnels à Tétratech pour la mise à jour de l'étude de mise aux normes des installations de production d'eau potable pour la somme de 9 850 \$ avant taxes.

### b) Résolution 2021-09-13-02 concernant l'autorisation d'installation de compteurs d'eau

Considérant le besoin de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz de répondre aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable qui est, entre autres, de procéder à la cueillette de données statistiques de consommation d'eau potable dans le secteur résidentiel et non résidentiel ;

Considérant que pour se conformer la Municipalité doit procéder à l'installation de 15 compteurs d'eau sur tous les immeubles non résidentiels et sur un échantillon d'immeubles résidentiels;

Considérant que le choix des immeubles représentatifs se fait sur une base volontaire;

Par conséquent, il est proposé par Maryse Bourque appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que la municipalité de Baie-Johan-Beetz autorise madame Myriam Lafleur, directrice générale, secrétaire trésorière et monsieur Martin Côté, maire à signer toutes les lettres d'autorisation d'installation des compteurs d'eau.

**c) Résolution 2021-09-13-03 concernant le transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale.**

Attendu que la municipalité de Baie-Johan-Beetz a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023.

Attendu que la municipalité de Baie-Johan-Beetz doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Par conséquent il est proposé par Clément Tanguay, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que la municipalité de Baie-Johan-Beetz s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité de Baie-Johan-Beetz s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la municipalité de Baie-Johan-Beetz approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de cette modification de programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la municipalité de Baie-Johan-Beetz s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 50 \$ par habitant par année, soit un total de 250 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité de Baie-Johan-Beetz s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

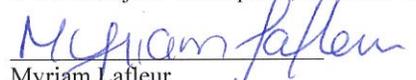
Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 3 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2021.

**7. Affaires nouvelles** -

**8. Période de question**

**9. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

  
Myriam Lafleur  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

  
Martin Côté  
Maire <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.

**Municipalité de Baie-Johan-Beetz**

Dépenses du 1er au 31 août 2021

Fournisseurs	Description	Montant
Assurances La Capitale	Assurance collective (employeurs/employés)	1 059.95 \$
BMR	teinture, tuyaux poly (pour eau potable+égout)+divers	1 035.37 \$
Bureautique	enveloppes	26.31 \$
Cablo CKNA	Internet salle mensuel	120.72 \$
Coop BJB	Subvention août	2 000.00 \$
Distribution JRV	Clous	56.34 \$
Environex	Mensuel	333.43 \$
Fonds information territoire	Avis de mutation	10.00 \$
Fonds FTQ/La Capitale	REER (employeur/employés)	1 331.60 \$
Hydro-Québec	Aqueduc	
	Garage	
	Egout	
	Salle Phidélem-Harvey	
	Accueil	
	EVP	72.28 \$
	Batiment multi	
Isabelle Claveau	Vis (BMR)	21.47 \$
Martin Côté	Déplacement	55.20 \$
MRC de Minganie	Divers	2 991.21 \$
Pages jaunes	Frais bottin téléphone	40.26 \$
Paul Bourgault	Produits nettoyants (brunet)	3.87 \$
Produits sanitaires Nord-Côtier	produits nettoyants + papier main	45.94 \$
Revenu Québec	Remise gouvernementale provinciale juillet	6 452.44 \$
Salaires nets	août 2021	13 666.40 \$
SPI	Douche oculaire	550.69 \$
Telus	Mensuel	239.12 \$
Visa	"Flat Bar" loader + frais ouverture dossier MERN	153.50 \$
<b>TOTAL</b>		<b>30 266.10 \$</b>